

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Colette Parent

<https://www.cadre21.org/membres/3e4375770680d6e1de6f81f5>

Date d'obtention : 2024-11-04 15:02:23

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une procédure facilitant les délais d'intervention et qui, par le fait même, minimise les conséquences liées à cette problématique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La procédure étant claire et par étapes, cela diminuera les chances de faire des erreurs ou d'en faire trop pour tenter d'aider les élèves concernés. Mes interventions seront rapides, sécuritaires et bienveillantes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de ne regarder aucune image que ^possèdent les élèves sur leur téléphone.